

La coutellerie thiernoise et la Révolution de 1789

Le mouvement de libération des contraintes d'ancien régime est cependant lancé. Il trouvera sa concrétisation en 1791. Le décret d'Allarde des 2 et 7 mars 1791, supprime toutes les corporations de métiers de l'Ancien Régime. Il sera complété par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 qui rend impossible la reformation des corporations.

Ces dispositions qui s'inscrivent dans le mouvement général d'accès à une plus grande liberté, vont permettre une autonomie d'exercice du métier favorable au développement de l'activité. Et les négociants ne seront pas les derniers soutiens de cette volonté d'ouverture et de liberté. Majoritairement présents dans les juridictions municipales d'ancien régime, ils seront encore majoritaires dans les organes représentatifs chargés de désigner des députés. De telle sorte que les couteliers, population de très loin majoritaire à Thiers seront représentés à l'Assemblée Constituante par un marchand, noble de surcroît¹.

Mais la période révolutionnaire va aussi être à l'origine de nombreuses difficultés.

La crise du numéraire engendrée par la mise en place des assignats rend les échanges commerciaux de plus en plus incertains et compliqués. La dévaluation rapide des assignats accélère encore la perte de confiance des citoyens dans ce moyen d'échange. Les premiers assignats émis représentaient des grosses sommes et l'or et l'argent métal étant thésaurisés pour tenter de contrecarrer la dépréciation des assignats, les espèces manquent, en particulier pour les achats de première nécessité. Pour remédier à cet état de fait, les municipalités, dont celle de Thiers, émettent des « billets de confiance » de petits montants, échangeables contre les assignats et autorisant les achats du quotidien. Malgré toutes ces tentatives pour redonner du crédit aux moyens de paiement, la crise est profonde et la coutellerie en pâtit. A tout ceci s'ajoute une crise frumentaire privant les plus pauvres de ressources alimentaires. Le nombre des indigents augmente et il est fait appel à la générosité publique pour aider les plus pauvres des habitants. Face à la pénurie de blé, la municipalité décide également l'achat de blé en grandes quantités pour alimenter les marchés locaux.

Dans les mesures prises par l'assemblée municipale pour soulager les énormes difficultés dans lesquelles se trouvait la population une d'entre elles concernait plus particulièrement la Jurande. En septembre 1792 un membre du conseil général de la commune fit la proposition suivante qui fut acceptée : *« Il existait dans cette commune deux tables, l'une en plomb et l'autre en argent, qui servaient à l'empreinte des marques ou signes distinctifs appartenant à chaque maître de la cité. Ce signe, fruit des labeurs et de l'industrie de chaque fabricant, est une propriété réelle ; elle lui a été conservée par les décrets des Représentants du peuple, et il paraît juste que cette authenticité subsiste. Mais, citoyens, il est un fait bien connu, que la table d'argent était encore une aristocratie et un luxe de l'ancien régime ; que son utilité est nulle, parce qu'il est bien facile d'y remédier. La table d'argent n'est que la répétition de celle de plomb. Eh bien ! que cette*

¹ La coutellerie – Histoire d'une industrie française, H. Guionin, page 199

dernière soit la seule matrice, et que celle d'argent serve à être échangée contre du pain pour donner à nos familles indigentes. » L'argument de l'inutilité était fallacieux comme nous le verrons dans les pages suivantes, mais, pour une raison que l'on ignore, la décision ne fut pas mise en œuvre. Là ne s'arrêtent pas les difficultés. La mobilisation en nombre des hommes appelés à rejoindre les troupes de lignes, les bataillons de volontaires allant s'opposer aux menées contre-révolutionnaires, va considérablement amoindrir les capacités de production de la coutellerie. Des hommes vont ainsi être invités à se joindre aux effectifs allant défendre la République en Vendée, en Lozère² ou plus simplement dans les environs de Thiers, à Vologne où 300 hommes se rendirent « pour remettre l'ordre et la tranquillité. »

La capacité industrielle de Thiers fut également mise à contribution pour participer à l'effort d'armement des troupes révolutionnaires. A plusieurs reprises, les couteliers thiernois fabriquèrent des piques pour armer les compagnies constituées pour aller s'opposer aux ennemis de la République.

En octobre 1792, le Comité de Salut Public mandata à Thiers un commissaire du Comité de Salut Public à la confection des armes pour y installer une fabrique d'armement.

« Le comité de salut public ayant arrêté que les me sures les plus promptes et les plus efficaces seraient incessamment prises pour la fabrication des sabres nécessaires à l'armement de la cavalerie de la République, et qu'à cet effet il serait envoyé dans les différentes villes renommées pour la coutellerie des commissaires chargés d'y monter des fabriques de sabres, d'engager tous les couteliers à suspendre, pour un certain temps leurs travaux ordinaires, pour s'adonner à cette nouvelle fabrication si nécessaire à la défense de notre liberté, et de former les ouvriers à ce genre de travail en les guidant par leurs conseils et les éclairant de leurs expériences; ...Il informera aussi le Comité de Salut Public de la possibilité qu'il y aurait d'établir dans la ville de Thiers une fabrique de bayonnettes ou de baguettes de fusil... Le comité invite les autorités constituées de la ville de Thiers à favoriser, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, la mission du citoyen Pradier ; à lui indiquer les ressources que les différentes localités pourront lui procurer ; il les invite aussi à suspendre toute fabrication de piques, parce qu'il est plus important d'employer l'industrie des braves républicains et les matières premières à la confection de bonnes armes ... — Les membres du comité de salut public : Carnot, Prieur et Robespierre. » Environ 600 ouvriers furent employés dans cette manufacture hébergée dans le collège de la ville³.

La participation de Thiers à l'effort de guerre ne s'arrêta pas là puisqu'en 1793 une fabrique de platines pour armes à feu vint s'installer dans l'église Saint-Jean.

Ces emplois furent accueillis avec satisfaction par les thiernois car la coutellerie traversait une période particulièrement difficile.

Les guerres révolutionnaires vont priver la coutellerie thiernoise d'une grande partie de ses débouchés. De même, les matières premières nécessaires, le charbon, l'acier, le fer vont devenir difficiles à se procurer. Le Comité de Salut Public ayant réquisitionné tous les charbons produits dans le bassin minier auvergnat, la disette en la matière s'installait. La situation concernant les aciers n'était pas meilleure. Privés de l'acier de qualité dont ils avaient besoin et ne voulant pas se trouver de ce fait, contraints à l'inactivité, certains fabricants préférèrent employer le peu de fer qui leur restait. Ce comportement était condamné par les autres fabricants qui craignaient une dépréciation préjudiciable à la renommée de toute la production thiernoise. Dans une séance du

² La coutellerie thiernoise de 1500 à 1800, Saint Joanny, page 250, 258

³ Ibid, page 345

Conseil Général en date du 13 pluviôse An II, un des membres rapporte que « plusieurs couteliers fabriquaient des lames de couteaux et de ciseaux en fer ; que ces marchandises étaient vendues comme si les lames étaient en acier ; ce qui est une fraude manifeste à la bonne foi du commerce et porterait un préjudice considérable à la fabrique de Thiers ; il demande et le conseil décide qu'il soit fait une proclamation pour autoriser les dénonciations de toutes ventes qui seraient faites de couteaux et ciseaux dont les lames sont en fer et qui auraient été vendues comme si les lames étaient en acier. »

Etat Effectif des ouvriers de la coutellerie de la commune de Thiers.

Rolle.	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	4 ^e classe.	Total de la commune.
La ville	109	112	97	106	424
Hambleton	17	17	7	11	52
Cellé	30	16	33	15	94
St. Remy	20	26	26	15	87
Total des quatre classes	176	171	163	147	657

Depense pour Rayonner les 657. marques sur la table d'argent.

Table d'argent	622. 10.
Lainage de soie & de laine	25. 0.
1314. p. à marquer, à 5.	328. 10.
657. p. à marquer, à 5.	595. 0.
Total	1571. 5.

Repartition de la depense, sur 657. marques réparties en quatre classes.

Première classe	176. à 6.	1056.
Deuxième classe	171. à 40. 10.	242.
Troisième classe	163. à 20. 10.	163.
Quatrième classe	147. à 15. 10.	110. 5.
Total	657. marques	1571. 5.

La situation n'est pas meilleure concernant l'approvisionnement en meules de grès indispensables à l'activité des émouleurs. Ces meules, extraites des carrières de Langeac, dans le département voisin de la Haute-Loire, n'arrivent plus à Thiers qu'en quantité très limitée. Les capacités de production du site de Langeac s'épuisent, ajoutez à cela les difficultés de transport liées au détournement des moyens, en matériel et en hommes, pour des usages militaires, et vous aurez une idée des grandes difficultés dans lesquels se trouvait la coutellerie thiernoise.

Le rôle d'imposition de l'an V (1796-1797) ne fait plus apparaître que 304 couteliers sur la ville de Thiers, alors qu'une reprise économique sensible avait fait suite aux années noires. Ce chiffre est à mettre en relation avec le nombre de couteliers de la ville recensés en 1730 pour financer la fabrication de la table d'argent devant prendre la suite de la table de plomb. Le rôle d'imposition totalisait alors 424 couteliers pour la ville.